

Chapter numbers of public acts for the year 2004 were assigned as bills received royal assent during the 1st and 2nd sessions of the 55th Legislature. Chapter numbers of private acts were assigned at the end of the year.

For your convenience, alphabetical indexes of public acts and private acts are provided immediately following the table of contents.

Les numéros de chapitre ont été attribués aux lois d'intérêt public de 2004 à mesure que les projets de loi recevaient la sanction royale au cours de la 1^{re} et 2^e sessions de la 55^e législature. Les numéros de chapitre ont été attribués aux lois d'intérêt privé à la fin de l'année.

Pour faciliter la consultation, des index alphabétiques des lois d'intérêt public et des lois d'intérêt privé suivent la table des matières.